



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouvernement doit s'attaquer d'urgence aux difficultés des PME et TPE de la musique enregistrée en dégageant une enveloppe de 10 millions d'euros pour l'année 2014

Les annonces faites par Aurélie Filippetti doivent se traduire par des mesures ambitieuses et pérennes en faveur de l'ensemble de la filière musicale d'ici 2015

Le marché français de la musique enregistrée a connu en 2013 une stabilisation. Mais, le succès important et mérité de quelques albums ne doit pas masquer la réalité :

- Les PME et TPE du secteur sont dans une situation de grande difficulté après 11 ans de crise ;
- Dans les principaux pays économiquement avancés, le marché de la musique enregistrée a continué de reculer (-7,6% aux USA, -0,5% en Grande-Bretagne) ou a faiblement progressé (+1% Allemagne) ;
- Selon des études internationales, le marché mondial de la musique ne devrait pas connaître de progression avant 2017 : trop d'incertitudes pèsent en effet sur le développement du streaming, la progression des ventes digitales a ralenti sérieusement et la vente de CD ne devrait pas connaître de remontée progressive.

Tous les éléments sont réunis pour provoquer, au cours des mois et des années à venir, une catastrophe au sein des labels indépendants, qui représentent pourtant 80% des artistes de la musique en France. La production locale est devenue structurellement déficitaire, comme cela avait été diagnostiqué lors de la mission qui devait conduire à la création du Centre National de la Musique (CNM). Et les labels indépendants sont le maillon le plus fragile de l'industrie musicale car ils ne bénéficient que faiblement de l'apport du répertoire international et ne disposent pas d'un gigantesque fonds de catalogue à la différence des multinationales du disque.

La seule aide publique à la production phonographique, le crédit d'impôt, ne pèse que 0,9% de l'ensemble des aides et taxes fiscales dont bénéficient le cinéma et l'audiovisuel (8 M€ Vs 905 M€ attendus en 2014)¹. Les aides publiques au cinéma et à l'audiovisuel dépassent largement les seuls revenus de la musique enregistrée (888 M€ Vs 600 M€ en 2013)².

¹ 8 M€ = estimation de la consommation du crédit d'impôt à la production phonographique en 2014

La filière musicale prise dans son ensemble constitue pourtant la 2^{ème} industrie culturelle en France. Ce sont ainsi 4 300 emplois directs chez les producteurs phonographiques et 187 756 auteurs, artistes et techniciens dont le sort est en jeu, pour une filière qui pèse au total 240 874 emplois directs et indirects.

Dans un marché de la musique enregistrée dominé par 3 multinationales, préserver le pluralisme des acteurs est un impératif absolu, faute de quoi la diversité culturelle n'est qu'un slogan vide de sens.

Si le Gouvernement veut se situer à la hauteur des enjeux, des 1^{ères} mesures d'urgence doivent être adoptées d'ici le printemps 2014. Pour cette année, l'UPFI évalue à 10 millions d'euros l'aide publique qui permettrait aux labels indépendants de surmonter leurs difficultés financières. Au-delà, l'UPFI demande au Gouvernement de mettre en place, à l'occasion du PLF 2015, un compte de soutien à la filière musicale, à hauteur des sommes qui avaient été envisagées dans le cadre du CNM, soit 90 millions d'euros.

L'annonce faite par la Ministre de la Culture de réformer en profondeur le Centre National des Variétés pour le transformer en un établissement au service du financement de toute la filière musicale constitue un signal très positif. L'UPFI, comme les autres organisations de la filière, sera très attentive à la concrétisation de cette annonce, trois questions restant en suspens : combien, quand et comment ?

Il est grand temps que l'exception culturelle, qui a servi de fondement à une politique de financement vertueuse et ambitieuse pour le cinéma, s'applique aussi à la musique.

905 M€ = estimation de l'ensemble des aides au cinéma et à l'audiovisuel en 2014 (source PLF 2014 / Rapport Bonnell)

² 888 M€ = total des aides au cinéma et à l'audiovisuel en 2013

600 M€ = revenus des producteurs phonographiques en 2013 (droits voisins inclus)